CAISSE DES ÉCOLES 5e MAIRIE

14 Victor Cousin

Déjeuner - Semaine du 02-09-2024 au 06-09-2024	Goûter 100%
Lun. Gaspacho frais[1 2 3 4 6 7 9 10 14] Raviolis aux légumes[1 6 7 9 11] Emmental[7] Compote pommes-fraises sans sucre ajouté	
Mar. Carottes râpées[1 8 9 10 11 12] Loup de mer au fenouil[1 4 8 9 10 11] Riz au beurre[7] Yaourt brassé à l'abricot[7] Melon	
Mer. Choux fleurs en salade[1 8 9 10 11 12] Flan* de carottes[1 3 7 8 9 10 11] Brie AOP[7] Crème vanille	Naturmiel[1 7 8] Poire Williams
Jeu. Coeur de palmier en salade[1 8 9 10 11 12] Poule basquaise[1 8 9 10 11 12] Ratatouille et blé* Comté AOP[7] Prunes rouges	
Ven. Salade verte vinaigrette[1 8 9 10 11 12] Gratinée de saumon[1 2 3 4 6 7 8 9 10 11 14] Purée*[7] Yaourt brassé à la pêche[7] Banane	

Cuisiné sur place à base de produits bruts et frais

Cuisiné sur place à partir de produits bruts en conserve

Plat non cuisiné sur place (usine, cuisine centrale, liaison froide, ...)

Cuisiné sur place à partir de produits nature surgelés

Cuisiné sur place à base de produits déshydratés

Produit artisanal dont la recette émane de la Caisse des Ecoles du 5ème

Terroirs Hauts-de-France Fermier

Label Rouge

100% végétarien

Pêche Française

Agriculture Biologique

* au moins 1 ingrédient Bio

aide UE à destination des écoles

Les déjeuners sont cuisinés sur place, avec des produits de proximité et de grande qualité, et servis en liaison chaude.
Le pain accompagnant les repas est BIO. Tous nos produits sont garantis sans OGM ni huile de palme.
Toutes les viandes proviennent d'animaux nés, élevés et abattus en France

Ces menus sont susceptibles d'être modifiés en fonction des aléas de livraison ou de tout autre imprévu.

Conformément au règlement CE n°1169/2011 (Règlement INCO), nos menus sont susceptibles de contenir les 14 allergènes suivants : Céréales contenant du gluten[1], Crustacés[2], Oeufs[3], Poissons[4], Arachides[5], Soja[6], Lait[7], Fruits à coques[8], Céleri[9], Moutardeço[10], Graines de sésame[11], Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10mg/l[12], Lupin[13], Mollusques[14]